

## Questions orales

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons dit à la Chambre des communes et au public tout ce qui s'est passé dans cette affaire, et le ministre en question, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, s'est aperçu que sa lettre était interprétée comme un appui. Il a agi immédiatement pour corriger la situation, et nous avons accepté cette explication. Ensuite, j'ai moi-même pris l'initiative de demander à tous les ministres de fouiller tous leurs dossiers pour voir s'il y avait quelque chose se rapportant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications qui, par ailleurs, sollicite le point de vue des citoyens avant de rendre ses décisions. Plusieurs députés écrivent à ce conseil et plusieurs ministres ont écrit, comme ils le faisaient alors qu'ils étaient députés. J'ai demandé à M. Wilson de préciser les directives à ce sujet. J'ai eu des conversations avec lui et j'espère que les nouvelles directives seront prêtes d'ici quelques semaines.

**L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ):** Monsieur le Président, je demande au premier ministre s'il ne considère pas que son ministre a encore une fois montré son manque de jugement hier quand il a déclaré qu'il se sentait de plus en plus confortable, alors que quatre des plus grands journaux du Canada et du Québec demandent sa démission.

Est-ce que le premier ministre, qui a fait preuve de la vertu de pardon, ne considère pas que le pénitent n'a pas le ferme propos et fait preuve d'une contrition insuffisante?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le ferme propos est décidé par le Patron en haut et non par moi.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On a appris que le conseiller en éthique gouvernementale, M. Howard Wilson, avait fait en 1992 l'objet d'une sanction disciplinaire après avoir procédé à l'octroi de contrats de près de un million de dollars sans soumission. Le sous-ministre de l'Industrie avait alors suspendu son pouvoir de signature à la suite d'une intervention du vérificateur général.

Comment le premier ministre peut-il considérer que le conseiller en éthique gouvernementale a encore la crédibilité nécessaire pour occuper ses fonctions, considérant que celles-ci exigent que son titulaire soit au-dessus de tout soupçon?

• (1420)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il y a eu enquête à ce sujet et on a redonné le pouvoir de signer à M. Wilson. Tout ce que je sais de cet homme, c'est qu'il est intègre, compétent et, par ailleurs, très ouvert. Il est même très disponible aux médias, et dans des circonstances comme celle-là, il a accordé des entrevues.

Avant de le nommer, j'ai demandé l'avis et du chef de l'opposition et du chef du Parti réformiste quant à sa capacité d'exercer ces fonctions et, comme moi, ils ont trouvé qu'il était un homme honorable et qu'il pouvait faire un excellent travail.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ):** Monsieur le Président, dois-je rappeler au premier ministre que M. Wilson admettait lui-même qu'il n'avait pas informé le

premier ministre de sa situation avant sa nomination, en juin dernier, comme conseiller en éthique. Par voie de conséquence, cela empêchait le chef de l'opposition et le chef du tiers parti d'être au courant de la situation qu'avait vécue M. Wilson.

Or, comment le premier ministre peut-il continuer d'avoir confiance en M. Wilson, alors que celui-ci lui a caché sa suspension, alors que son premier devoir l'obligeait à informer le premier ministre de ses antécédents au moment de sa nomination?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas eu de suspension d'imposée à la personne dont il est question. Il a toujours continué à occuper son poste. C'était une question administrative, à savoir s'il avait le pouvoir ou s'il devait conserver le pouvoir. On a trouvé qu'il était approprié de lui remettre le pouvoir qu'il exerçait précédemment.

[Traduction]

**M. Preston Manning (Calgary—Sud-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, jeudi dernier, le 27 octobre, le premier ministre a dit à propos de l'affaire de la lettre du ministre du Patrimoine canadien: «J'ai consulté le conseiller en éthique du gouvernement et il a confirmé que la décision était la bonne.» Vendredi, le premier ministre a dit à la Chambre: «Je n'ai pas parlé moi-même à M. Wilson, mais j'ai demandé à ce qu'il soit consulté.» Aujourd'hui, nous apprenons que, en fait, ni le premier ministre ni aucun de ses collaborateurs n'ont demandé au conseiller en éthique de se prononcer spécifiquement sur la lettre adressée au CRTC.

Les révélations que le conseiller en éthique a faites à la télévision nationale ce matin contredisent toutes les versions que le premier ministre nous a données des événements. Comment le premier ministre explique-t-il les propos qu'il a tenus antérieurement à la Chambre?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai expliqué clairement que j'avais demandé à ce qu'on appelle le conseiller en éthique, et cela a été fait. Il m'a donné des conseils qui ne m'ont pas incité à changer d'avis.

Le chef du Parti réformiste devrait savoir que les ministres ou le premier ministre gardent pour eux les conseils qu'ils reçoivent. Comme je l'ai dit, c'est le ministre ou le premier ministre qui assume l'entière responsabilité de la décision. Je ne peux pas prendre la parole à la Chambre pour dire: «J'ai pris telle décision parce que quelqu'un m'a dit d'agir de cette manière.» Ce n'est pas ainsi que les choses se passent. C'est le premier ministre qui assume la pleine responsabilité. J'assume l'entière responsabilité de ma décision, et je la maintiens.

**M. Preston Manning (Calgary—Sud-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, nous demandons au premier ministre d'assumer la responsabilité des propos qu'il a tenus à la Chambre.

Le premier ministre a déclaré clairement que le conseiller en éthique avait été consulté et que celui-ci n'avait rien dit qui puisse inciter le premier ministre à revenir sur sa décision de maintenir le ministre du Patrimoine canadien en poste. En fait, le conseiller en éthique n'a pas été invité à rendre une décision sur